

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
LE 19 JANVIER 2022**

Ouverture de l'assemblée du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 19^e jour du mois de janvier 2022 à 19 h 30 par visioconférence.

Sont présents :

M. Gilles BÉDARD	Maire de Sainte-Eulalie
M. Stéphane BIRON	Représentant de Ville de Nicolet
M. Marco BOUCHER	Maire de Paroisse de Saint-Célestin
M. Réal DESCHÊNES	Maire de Saint-Wenceslas
M. André DESCÔTEAUX	Maire de Pierreville
M. Guy DUPUIS	Maire de Sainte-Perpétue
M ^{me} Christine GAUDET	Mairesse d'Aston-Jonction
M ^{me} Denise GENDRON	Mairesse de Sainte-Monique
M. Sylvain LAROCHE	Maire de Grand-Saint-Esprit
M. Claude LEFEBVRE	Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant
M. Mathieu LEMIRE	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M. Laurent MARCOTTE	Maire de Saint-Léonard-d'Aston
M. Raymond NOËL	Maire du Village de Saint-Célestin
M. Pascal THÉROUX	Maire de Saint-François-du-Lac
M. Alain VOULIGNY	Maire de La Visitation-de-Yamaska

Absence motivée :

M. Mario LEFEBVRE	Maire de Saint-Elphège
-------------------	------------------------

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et greffier-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M^{me} Caroline Vachon, directrice générale adjointe, M. Martin Croteau, directeur des services techniques, et M^{me} Andrée Lavoie, adjointe à la direction, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1 Ouverture de la session
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des délibérations du Conseil des maires du 24 novembre 2021
- 1.4 Adoption des délibérations du Comité administratif du 1^{er} décembre 2021
- 1.5 Documents reproduits

2. PROJET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE – FDST

- 2.1 Modification du 50^e projet : Loisirs et bien-être par la municipalité de La Visitation-de-Yamaska

3. AFFAIRES COURANTES

- 3.1. Programme d'aide au développement du transport collectif 2021
 - 3.1.1 Dépôt d'une demande de subvention pour l'achat d'équipements - Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) du ministère des Transports (MTQ)
 - 3.1.2 Autorisation de transfert des subventions à Transport collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska
- 3.2. Désignation des membres du comité directeur de l'entente « Signature innovation » pour le projet *Un territoire en transition*
- 3.3. Lac-à-l'épaule

- 3.3.1 Nouvelles dates
- 3.3.2 Mandat d'animation du lac-à-l'épaule de la MRC
- 3.4. Adoption de la recommandation du Comité sécurité publique | Programme des cadets 2022
- 3.5. Adoption de la reddition de comptes 2020 et du rapport d'activité dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Volet 2
- 3.6. Octroi du mandat à une firme comptable pour réaliser les états financiers de la MRC pour l'année 2021
- 3.7. Changement de signataire du rôle d'évaluation - Année 2022

4. POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

- 4.1 Décret de population | Tableau des municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska
- 4.2 Formation pour les élus
- 4.3 Adoption d'un Code d'éthique et de déontologie | Rappel
- 4.4 Rapports des présidents de comités
 - 4.4.1 Comités internes
 - 4.4.1.1 Comité d'investissement (18 novembre, 25 novembre et 9 décembre 2021)
 - 4.4.1.2 Comité tourisme (25 novembre 2021)
 - 4.4.1.3 Comité sécurité publique (7 décembre 2021)
 - 4.4.2 Comités externes
- 4.5 Distribution de tests rapides à l'intention des employés municipaux

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes)

7. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

- 7.1 Aménagement-forêt
 - 7.1.1 Avis de conformité au règlement 239-21 – Municipalité de Saint-Wenceslas
 - 7.1.2 Adoption de la demande à la CPTAQ pour exclusion à la zone agricole – Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston
- 7.2 Cours d'eau et carrières-sablières

8. DEMANDES D'APPUI

- 8.1 Programme « Plaisirs d'hiver »

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 OUVERTURE DE LA SESSION

La préfète, Mme Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-01-001

CONSIDÉRANT l'ajout du point suivant :

9.1 Droits de mutation

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-002 **1.3**
ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU
24 NOVEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 24 novembre 2021 a été transmis aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 24 novembre 2021 ;

Il est proposé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4
ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
1^{ER} DÉCEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 1^{er} décembre 2021 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin, ce 19 janvier 2022.

1.5
DOCUMENTS REPRODUITS

Sans objet.

2.0
PROJET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE
– FDST

2022-01-003 **2.1**
MODIFICATION DU 50^E PROJET : LOISIRS ET BIEN-ÊTRE PAR LA
MUNICIPALITÉ DE LA VISITATION-DE-YAMASKA

CONSIDÉRANT le montant de 7 684,90 \$ actuellement disponible dans l'enveloppe 2019 du volet des projets locaux du Fonds de développement des territoires pour la municipalité de La Visitation-de-Yamaska ;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-10-307 de ce Conseil autorisant le financement du projet *Loisirs et bien-être* d'un montant de 14 000 \$ (70 % du coût total du projet s'élevant à 20 000 \$) ;

CONSIDÉRANT la demande de modification du projet afin de remplacer l'adaptation de la patinoire multifonctionnelle pour l'installation d'un jeu de tennis par l'agrandissement du local des loisirs (rangement et capacité d'accueil) ;

CONSIDÉRANT que la modification du projet a reçu l'appui de la municipalité de La Visitation-de-Yamaska lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021 (résolution 2021-12-192) ;

CONSIDÉRANT que la demande de modification du projet reçue par la MRC a été jugée éligible et qu'elle répond aux normes minimales de ce fonds ;

CONSIDÉRANT que le solde disponible, après acceptation de cette modification du projet, sera de 0 \$ pour la municipalité de La Visitation-de-Yamaska ;

Il est proposé par Mme Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu que ce Conseil adopte la modification du projet *Loisirs et bien-être* appuyé par la municipalité de La Visitation-de-Yamaska pour un montant maximum de 7 684,90 \$, selon les mêmes conditions et exigences inscrites au protocole d'entente déjà signé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0

AFFAIRES COURANTES

3.1

PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF 2021

3.1.1

2022-01-004

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS – SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC (SOFIL) DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ)

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska souhaite déployer un réseau d'équipements visant à favoriser l'usage des transports collectifs et actifs sur le territoire ;

CONSIDÉRANT les besoins identifiés ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska s'engage à fournir sa part de contribution financière attendue ;

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général à déposer une demande de subvention de 37 071 \$ auprès de la SOFIL pour l'achat de trois (3) abribus et de trois (3) supports à vélos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.1.2

2022-01-005

AUTORISATION DE TRANSFERT DES SUBVENTIONS À TRANSPORT COLLECTIF BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT que la MRC a pris compétence en matière de transport collectif pour ses municipalités ;

CONSIDÉRANT les résolutions 2016-03-75 et 2016-03-76 mandatant Transport collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska à agir pour et au nom de la MRC de Nicolet- Yamaska ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'acquiescer à la demande de Transport collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska à l'effet que la MRC de Nicolet-Yamaska avance les fonds sur la subvention à recevoir de 125 000 \$ du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du volet II des modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif pour l'exercice 2021.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général de la MRC à transférer cette somme dans le but d'en assurer le bon fonctionnement de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2

2022-01-006

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'ENTENTE « SIGNATURE INNOVATION » POUR LE PROJET UN TERRITOIRE EN TRANSITION

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a signé le 16 décembre 2021 une entente sur le projet « Signature innovation » portant sur la transition écologique du territoire avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR) ;

CONSIDÉRANT qu'un comité directeur de l'entente doit être créé dans les 60 jours suivant la signature, comme prévu à l'article 5.1 de l'entente ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska possède un Comité d'aménagement durable et environnement (CADE) qui traite des questions en lien avec le Plan de transition écologique de la MRC ;

Il est proposé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit et appuyé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil de désigner les membres du CADE comme membres votant du comité directeur de l'Entente, soit :

1. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de la municipalité de Baie-du-Febvre ;
2. Stéphane Biron, conseiller municipal désigné par la Ville de Nicolet ;
3. Denise Gendron, mairesse de la municipalité de Sainte-Monique ;
4. Mathieu Lemire, maire de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval ;
5. Raymond Noël, maire de la municipalité du Village de Saint-Célestin ;
6. Pascal Thérout, maire de la municipalité de Saint-François-du-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3
LAC-À-L'ÉPAULE

3.3.1
NOUVELLES DATES

En raison de la situation sanitaire actuelle, les membres du Conseil des maires conviennent de reporter le lac-à-l'épaule en mars afin de le tenir en présentiel. Une proposition de dates sera soumise après validation des disponibilités du consultant.

3.3.2
MANDAT D'ANIMATION DU LAC-À-L'ÉPAULE DE LA MRC

2022-01-007

CONSIDÉRANT que la dernière planification stratégique de la MRC en développement économique portait sur la période de 2017-2022 ;

CONSIDÉRANT que le lac-à-l'épaule des élus de la MRC a comme objectif de réaliser une journée de réflexion et de planifier les actions et les orientations de l'organisation pour les prochaines années en développement économique ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a reçu une offre de service de l'entreprise Arche Innovation d'un coût de 4 200 \$ plus taxes ;

Il est proposé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu que ce Conseil accepte l'offre de service ci-jointe et confie le mandat à la firme Arche Innovation.

Il est également résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général de la MRC, M. Michel Côté, à signer l'offre de service et à prendre le montant au poste budgétaire 02-110-10-785 « Dépenses Lac-à-l'épaule » de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4
ADOPTION DE LA RECOMMANDATION DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE - PROGRAMME DES CADETS 2022

2022-01-008

CONSIDÉRANT la possibilité d'avoir, en 2022, la présence de cadets de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité sécurité publique de reconduire l'entente dans le cadre du programme des cadets avec la Sûreté du Québec pour 2022 ;

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Comité :

DE répartir les services de deux (2) cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2022, selon les besoins établis par la MRC de Nicolet-Yamaska ;

DE contribuer aux coûts éventuels entre la MRC de Nicolet-Yamaska et la Sûreté du Québec ;

D' informer la Sûreté du Québec de l'intérêt de la MRC de Nicolet-Yamaska d'obtenir les services de deux (2) cadets pour l'été 2022 dédiés uniquement à la MRC de Nicolet-Yamaska ;

DE transmettre la présente à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5

2022-01-009

ADOPTION DE LA REDDITION DE COMPTES 2020 ET DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 2

CONSIDÉRANT que l'entente relative au Fonds régions et ruralité - Volet 2 débutait le 1^{er} avril 2020 ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska doit produire un rapport pour rendre compte des sommes versées de même qu'un rapport d'activité de façon annuelle ;

CONSIDÉRANT les documents soumis présentant les activités couvrant la période du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020 ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil :

D'ADOPTER la reddition de comptes 2020 et le rapport d'activité du Fonds régions et ruralité - Volet 2 ;

DE TRANSMETTRE ces documents et copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

DE PUBLIER sur le site internet de la MRC de Nicolet-Yamaska le rapport d'activité final.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.6

2022-01-010

OCTROI DU MANDAT À UNE FIRME COMPTABLE POUR RÉALISER LES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT que les états financiers pour l'année 2020 ont été réalisés par la firme *Raymond Chabot* ;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande de désigner la firme *Raymond Chabot* pour la réalisation des états financiers de la MRC pour l'année 2021 ;

Il est proposé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par M. Marco Boucher, maire de Paroisse de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil de mandater la firme *Raymond Chabot* pour la réalisation des états financiers 2021 en conformité avec l'offre déposée le 17 janvier 2022, pour une période d'un (1) an, au montant de 14 500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.7**CHANGEMENT DE SIGNATAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION - ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT que tout changement de signataire de rôle doit être approuvé par résolution ;

Il est proposé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil :

DE NOMMER M. Carl Provencher, à titre de signataire des rôles d'évaluation de la MRC de Nicolet-Yamaska, à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à FQM Évaluation foncière, firme retenue par la ville pour fournir différents services dans le cadre de la confection et tenue à jour des rôles d'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0**POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION****4.1****DÉCRET DE POPULATION - TABLEAU DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA**

Le directeur des services techniques présente la variation de population des municipalités du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska.

4.2**FORMATION POUR LES ÉLUS**

Le directeur général confirme que la formation « Le comportement éthique » aura lieu les 19 février ou 5 mars 2022 en mode virtuel. Un courriel sera transmis aux directions générales avec les informations. En ce qui concerne la formation « Les rôles et responsabilités des élus », la date reste à confirmer par la FQM.

4.3**ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

Le directeur général fait un rappel sur l'obligation des municipalités d'adopter avant le 1^{er} mars 2022 un code d'éthique et de déontologie, et ce même si une municipalité a déjà adopté un code d'éthique par le passé. À cet effet, la FQM met à la disposition un nouveau modèle de code d'éthique incluant les ajouts à intégrer et la procédure à suivre pour procéder à son adoption.

4.4**RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS****4.4.1****COMITÉS INTERNES****4.4.1.1****COMITÉ D'INVESTISSEMENT**

M. Raymond Noël, président du Comité d'investissement, fait un bref résumé des rencontres du 18 novembre, 25 novembre et 9 décembre 2021.

4.4.1.2**COMITÉ TOURISME**

M. Guy Dupuis, président du Comité tourisme, fait un bref résumé de la rencontre du 25 novembre 2021.

4.4.1.3
COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Raymond Noël, président du Comité sécurité publique, fait un bref résumé de la rencontre du 7 décembre 2021.

4.4.2
COMITÉS EXTERNES

4.4.2.1
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU CŒUR-DU-QUÉBEC

M. Sylvain Laroche, membre au sein du Conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec, fait un bref résumé de la rencontre du 18 janvier 2022.

4.5
DISTRIBUTION DE TESTS RAPIDES À L'INTENTION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Au cours des dernières semaines, il a été porté à l'attention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que plusieurs organismes municipaux avaient besoin de tests rapides de dépistage de la COVID-19 afin de réduire les risques d'éclosion qui pourraient mener à des bris de services auprès de la population. À cet effet, la santé publique rendra disponibles des tests qui seront acheminés au cours des prochaines semaines. La livraison se fera par l'entremise du réseau de la santé, et ce, directement auprès des MRC qui assureront la distribution auprès des municipalités.

5.0
AFFAIRES FINANCIÈRES

Sans objet.

6.0
PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes).

Les personnes présentes dans la salle du conseil peuvent poser des questions aux membres du Conseil, en s'identifiant au préalable, en s'adressant au président de l'assemblée et déclarer à qui la question s'adresse.

7.0
DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

7.1
AMÉNAGEMENT-FORÊT

2022-01-012 **7.1.1**
AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 239-21 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS

Explications :

Ce règlement modifie :

- *le règlement de zonage (# 191-17) afin de modifier des dispositions du règlement de zonage concernant les kiosques .*

CONSIDÉRANT le règlement 239-21 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifie le règlement de zonage (# 191-17) ;

- CONSIDÉRANT** que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;
- CONSIDÉRANT** le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et greffier-trésorier à émettre à la municipalité de Saint-Wenceslas un certificat de conformité pour le règlement 239-21 ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 239-21 de la municipalité de Saint-Wenceslas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.2

2022-01-013

ADOPTION DE LA DEMANDE À LA CPTAQ POUR EXCLUSION À LA ZONE AGRICOLE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-D'ASTON

- CONSIDÉRANT** la demande d'exclusion à la zone agricole préparée par le service d'aménagement ;
- CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif agricole (CCA) appuie cette demande ;
- CONSIDÉRANT** que la demande d'exclusion pour la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston tient compte des conditions formulées à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* ;
- CONSIDÉRANT** que la demande consiste à l'agrandissement du parc industriel de la municipalité ;
- CONSIDÉRANT** que les demandes d'exclusion sont conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), mais qu'il faudra évidemment y modifier le tracé des périmètres urbains dans l'éventualité d'un avis positif de la CPTAQ ;

Il est proposé par Mme Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par M. Alain Vouligny, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil de transmettre la demande d'exclusion à la CPTAQ et de déclarer cette demande touchant la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston est conforme aux objectifs du SADR ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Il est également résolu d'accompagner cette demande de résolution d'appui de la municipalité concernée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2

COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

Sans objet.

8.0

DEMANDES D'APPUI

8.1

PROGRAMME « PLAISIRS D'HIVER »

Dans le cadre du programme Plaisirs d'hiver qui fait la promotion entre autres des activités de plein air, non motorisées, exercées dans la sécurité, les membres du Conseil des maires conviennent d'adresser au gouvernement les enjeux encourus

en lien avec le moment de l'annonce d'appel de projets puisque ce type d'appel de projets a lieu habituellement au début de l'automne, ce qui permet de planifier les activités avant d'engager les dépenses.

9.0

AFFAIRES NOUVELLES

9.1

DROITS DE MUTATION

Le directeur général confirme que les directions générales recevront prochainement les informations supplémentaires.

10.0

2022-01-014

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt heures quinze (20 h 15).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PRÉFÈTE
GENEVIÈVE DUBOIS

Signatures



GREFFIER-TRÉSORIER
MICHEL CÔTÉ